

BUDGET 2023

Voté à la majorité le 12 décembre 2022

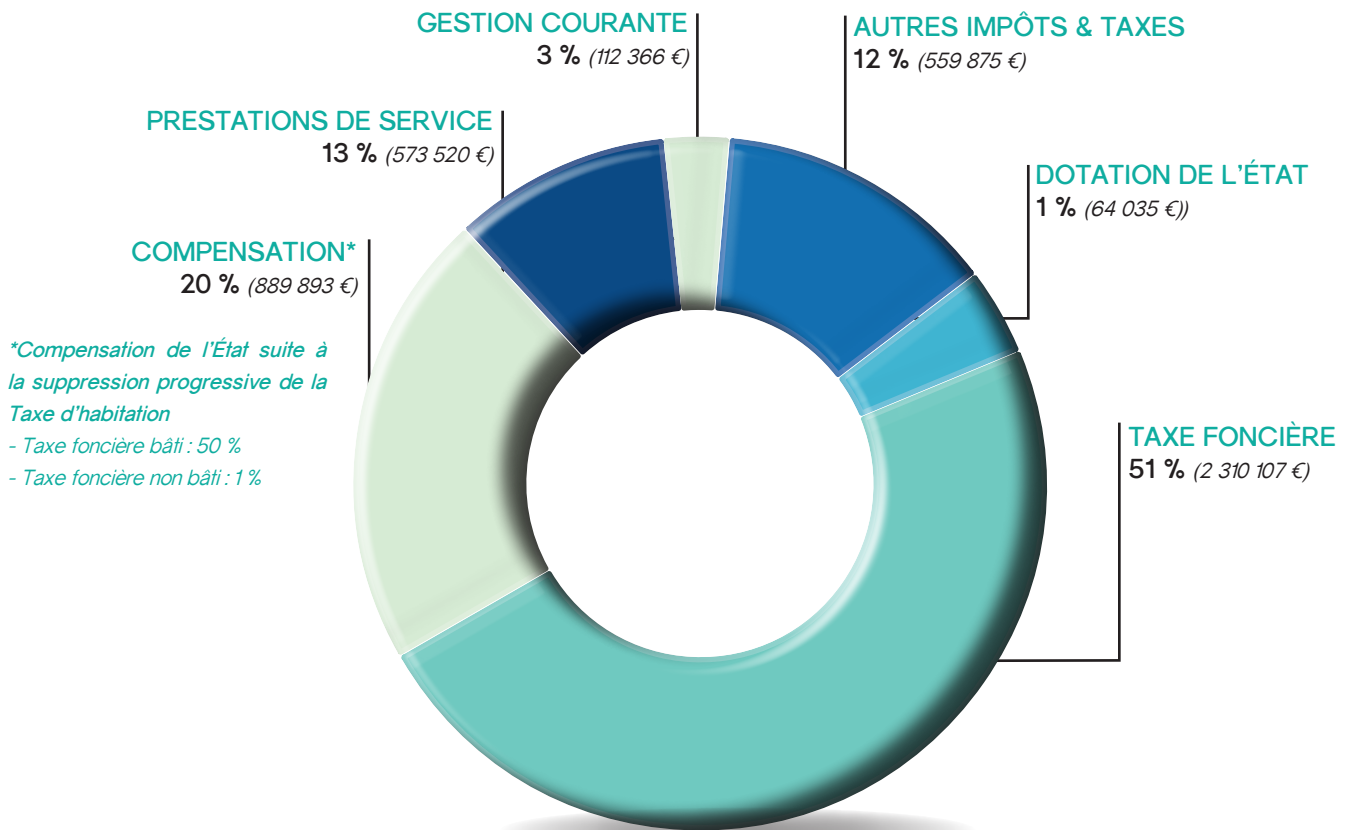
TOUTES SECTIONS
CONFONDUES

6 783 921 €

Le budget primitif 2023 adopté lors de la séance du 14 décembre dernier est soumis, toutes proportions gardées, aux mêmes contraintes que le budget de chacune et chacun d'entre nous : une augmentation très forte des coûts de l'énergie, une inflation qui touche toutes les prestations et contrats souscrits par la commune (restauration scolaire, entretien, électricité et gaz, prestations de service et travaux...). Au regard du contexte économique général complexe, un budget d'investissement ambitieux et une maîtrise des dépenses de fonctionnement ont été votés.

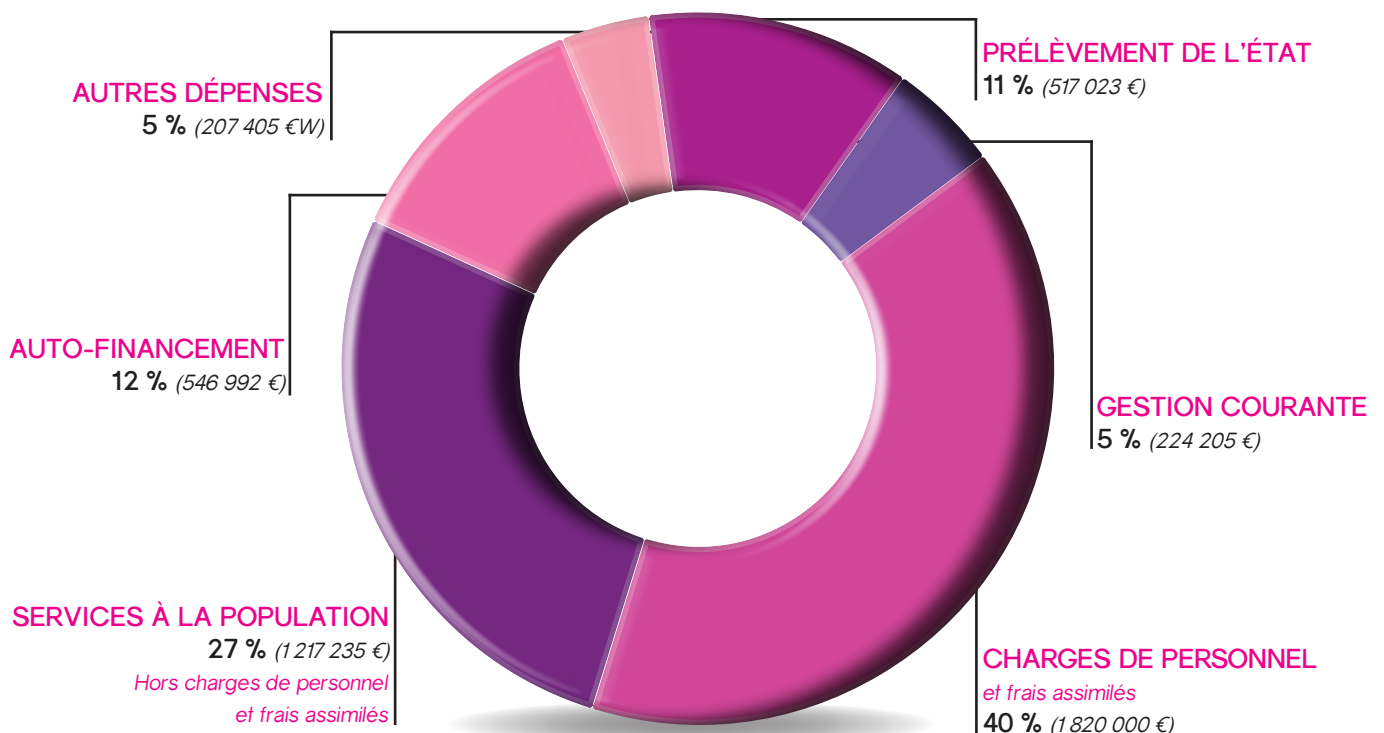
RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT

4 532 860 €



4 532 860 €

DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT



Pour 2023, nous avons fait le choix de mettre l'accent sur les activités scolaires et périscolaires, répondant ainsi à l'accroissement de la demande des Feucherollois. C'est là le signe positif que les activités reprennent après la crise sanitaire.

La suppression définitive de la taxe d'habitation (sauf pour les résidences secondaires dont le taux sera actualisé à 4 % comme cela a été fait en 2022 pour la taxe foncière) fait désormais reposer le financement du budget principalement sur la **taxe foncière**. Le taux de celle-ci sera maintenu mais sa base de calcul suivra l'évolution de l'inflation conformément à la loi de finance 2023. Les tarifs payés par les usagers demeureront inchangés pour 2023 sauf les droits de place, location de matériel de loisirs, brocante, qui n'ont pas été actualisés depuis plusieurs années.

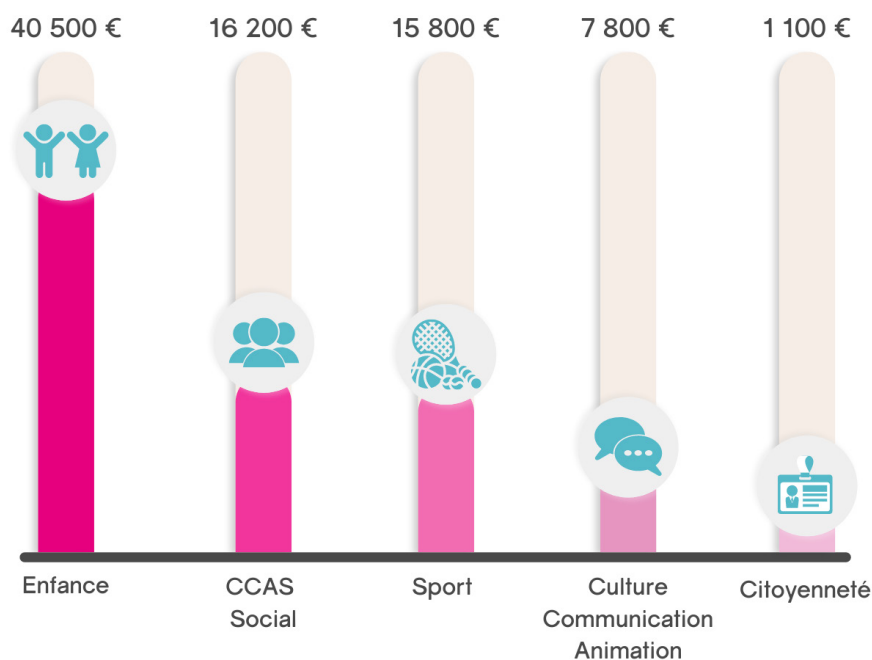
L'augmentation du budget de fonctionnement est contenue à 5,91 %, c'est-à-dire en dessous de l'inflation, malgré une augmentation des charges à caractère général de 12,24 % (due à l'augmentation des dépenses d'énergie et à l'intégration du budget de la caisse des écoles), les dépenses de gestion augmentent de 9,9 %, et l'évolution des dépenses de personnel est de 4,60 %.

L'effort de mutualisation entre les communes et les services de la CCGM sera amplifié en 2023 notamment en matière d'informatique et de communication.

Cette gestion rigoureuse permet de dégager une épargne brute de 546 992 € pour financer les dépenses d'investissement.

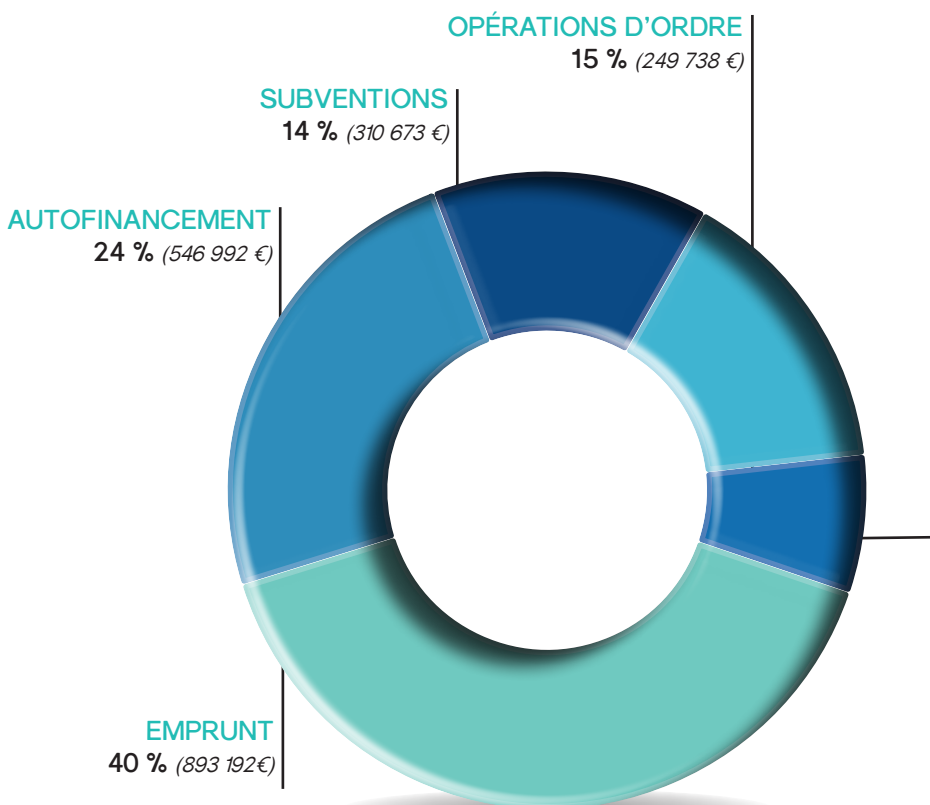
SUBVENTIONS 2023

81 400 €



2 251 061 € RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT

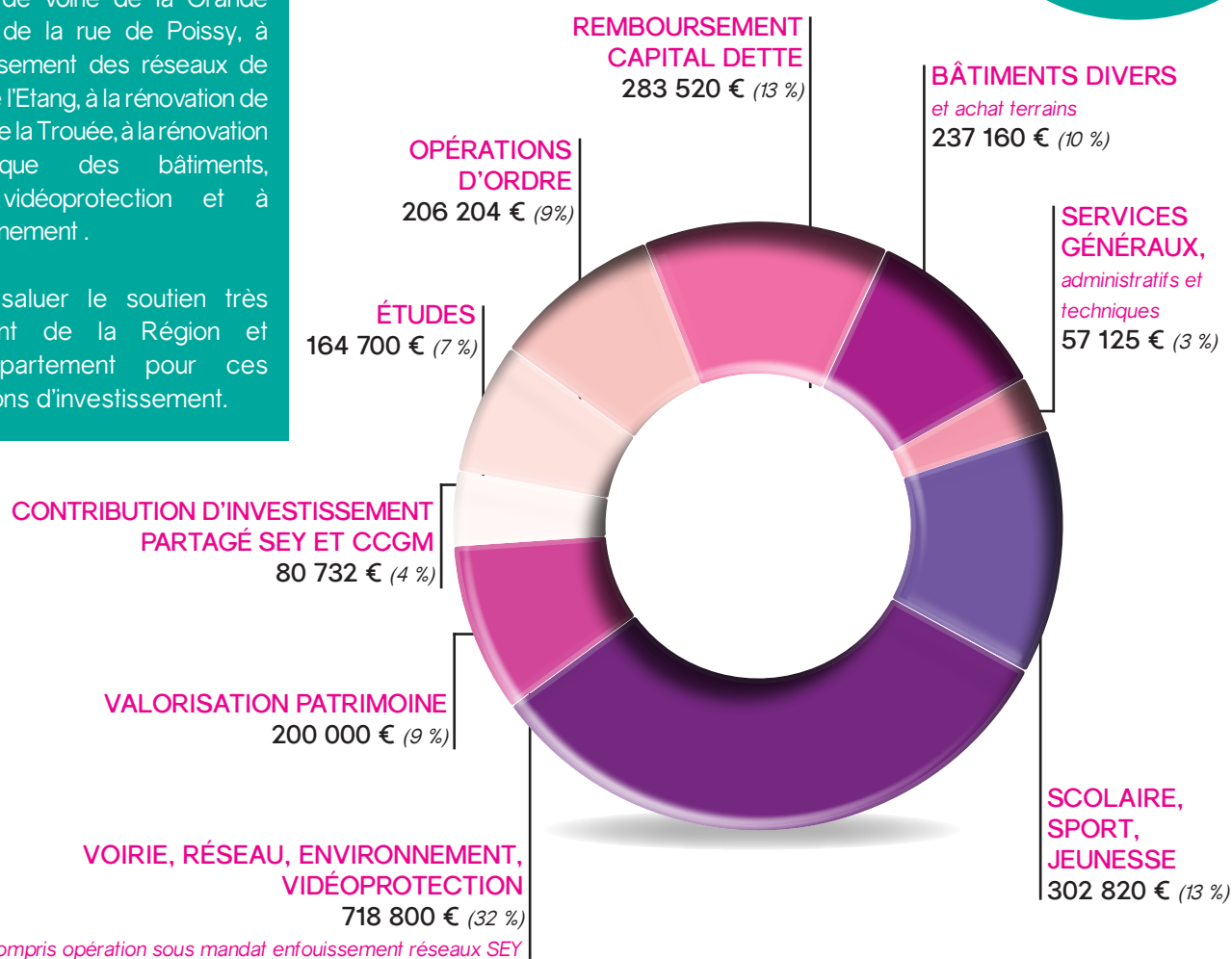
FOND DE COMPENSATION TVA & TAXE D'AMÉNAGEMENT
7 % (161 000 €)



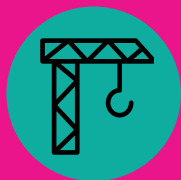
La priorité en matière d'investissement est donnée aux travaux de voirie de la Grande Rue et de la rue de Poissy, à l'enfouissement des réseaux de la rue de l'Etang, à la rénovation de l'école de la Trouée, à la rénovation énergétique des bâtiments, à la vidéoprotection et à l'environnement.

Il faut saluer le soutien très important de la Région et du Département pour ces opérations d'investissement.

DÉPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT 2 251 061 €



PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN 2023



- ▶ Études détaillées de rénovation énergétique et thermique des bâtiments municipaux
- ▶ Valorisation des patrimoines, études et travaux
- ▶ Rénovation de la toiture / école La Trouée
- ▶ Enfouissement des réseaux rue de l'Etang (comprenant la contribution au Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY))
- ▶ Eclairage public (passage en LED, programmation de l'extinction)



- ▶ Vidéoprotection (rénovation et extension)
- ▶ Migration et sécurisation de l'infrastructure informatique communale et intercommunale